



Dossier d'APPEL

Table des matières

1.	Informations générales sur Plan International	Erreur ! Signet non défini.
2.	Contexte et justification	Erreur ! Signet non défini.
3.	Objectifs et critères d'évaluation	Erreur ! Signet non défini.
4.	<i>Cadre méthodologique et approche</i>	
4.1	Cadre d'évaluation	Erreur ! Signet non défini.
4.2	Approche Méthodologique.....	Erreur ! Signet non défini.
5.	Etique et protection des Enfants.....	22
6.	Utilisateurs prévus des résultats de	24
7.	Produits à livrer.....	25
8.	Responsabilité de Plan International.....	26
9.	Qualifications et expérience requises.....	10
10.	Lignes de supervision, conditions de travail et durée de l'étude	11

Titre de la consultation	Évaluation finale du projet PTA-MGF/E/AF	
Localisation des sites	Préfectures de Gaoual, Koundara (Guinée) et Gabu (Boé, Pitchie) en Guinée Bissau.	
Nom du projet	Projet transfrontalier pour l'abandon des mutilations génitales féminines et l'autonomisation des femmes (PTA-MGF/E/AF)	
Source de financement et ligne	BMZ ; Plan International Deutschland e.V. ; Ligne : GN00211-1049-019-2624-10 et GN00211-1049-019-2624-11	
Solde disponible	NA	
Supervision	Plan International	
Type de contrat	Individu (à temps plein ou à temps partiel) CAO restreinte	
Langue requise	Français et portugais	
Période d'achèvement	Date du début de l'évaluation : 20 Janvier 2025	Date limite d'évaluation : 25 Février 2025
Durée de la consultation	35 jours ouvrables	

1. À propos de Plan International :

Nous nous efforçons de faire progresser la réalisation des droits de l'enfant et l'égalité pour les filles partout dans le monde. En tant qu'organisation humanitaire et de développement indépendante, nous travaillons avec des enfants, des jeunes, des communautés et des partenaires pour nous attaquer aux causes profondes des défis auxquels les filles, y compris les enfants vulnérables, sont confrontées dans le monde entier et en particulier en Guinée. Nous soutenons les droits des enfants, de la naissance à l'âge adulte, et leur permettons de se préparer et de faire face aux crises et à l'adversité. Nous utilisons notre portée, notre expérience et nos connaissances pour faire évoluer les pratiques et les politiques aux niveaux local, national et international. Depuis plus de 80 ans, nous forçons des partenariats solides pour les enfants ; aujourd'hui, nous sommes présents dans plus de 75 pays.

Plan International est pleinement engagé à mettre fin à la violence contre les enfants et reconnaît que nous avons l'obligation de promouvoir une protection sensible au genre des enfants et des jeunes, en particulier ceux avec lesquels nous travaillons ou entrons en contact. Toute personne mise en contact avec des enfants et des jeunes par Plan International Guinée et Guinée Bissau (personnel, associés et visiteurs) dans le cadre de cette activité doit se comporter de manière appropriée envers les enfants et les jeunes, par exemple : (i) Ecouter, respecter les droits de l'enfant et les droits de l'homme, et s'assurer que les enfants et les jeunes sont protégés : (i) Ecouter, respecter les opinions des enfants et des jeunes et les prendre au sérieux ; (ii) Travailler avec les enfants et les jeunes d'une manière qui renforce leurs capacités et développe leur potentiel ; (iii) Prendre position pour l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants.

2. Contexte et justification :

Plan International est une organisation non gouvernementale humanitaire et de développement qui œuvre pour la promotion des droits de l'enfant et de l'égalité des filles. Grâce à une approche de qualité des programmes de développement

communautaire centrés sur l'enfant, Plan International travaille depuis de nombreuses années dans différentes régions de Guinée et de Guinée Bissau et dans différents secteurs pour soutenir les efforts du gouvernement en matière de respect des droits de l'enfant et d'amélioration des conditions de vie et de bien-être des familles et des communautés.

Le taux de prévalence des MGF/E en Guinée est de 94,5% pour les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans et de 39% pour les filles âgées de 0 à 14 ans. En Guinée Bissau, la prévalence est estimée à 52,1% chez les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans (MICS 6, 2019) et à 31,4% chez les filles âgées de 0 à 14 ans.

Du côté guinéen, la prévalence est de 98,2% pour la région de Boké selon l'EDS 2018 et de 95,6% dans la région de Gabu en Guinée-Bissau (MICS6, 2018-2019).

Les deux pays partagent de nombreuses caractéristiques autour des MGF/E : le lien de cette pratique avec la religion musulmane ainsi qu'avec le groupe ethnique Fulani, mais aussi le type des MGF/E le plus couramment pratiqué, que l'on retrouve également dans la zone du projet. Des lois interdisant la pratique existent dans les deux pays, mais elles sont rarement appliquées, et la pratique transfrontalière n'est pas clairement réglementée dans les deux pays. Dans la zone du projet, la migration transfrontalière ne se produit que de la Guinée-Bissau vers la Guinée.

Selon une étude commandée par l'UNICEF, il y a eu 16 cas d'arrestations liées à la pratique des MGF entre 2014 et 2017, et les tribunaux ont rendu des verdicts, " pour la plupart, des peines de prison avec sursis et des amendes modestes " (Barry 31 oct. 2017). En Guinée-Bissau, 37 cas ont été signalés et dans 15 cas des verdicts de 2 à 3 ans de prison ont été prononcés (UNFPA, 2018).

La majorité des autorités locales et traditionnelles, des membres des services publics (y compris les comités de protection) et des organisations communautaires impliquées dans l'abandon des MGF/E ne sont pas toujours techniquement équipés pour la prévention et la gestion des MGF/E ou pour la protection afin de réagir efficacement, malgré l'importance de leur rôle dans ce processus de changement de comportement.

Sur la base des conclusions et recommandations de l'analyse situationnelle de la pratique des MGF/E en Guinée et en Guinée-Bissau, Plan International, en collaboration avec ses partenaires de développement (gouvernements, société civile, secteur privé et système des Nations Unies), a formulé un objectif général et des cibles pour une période de trois ans (15/12/2021 au 14/12/2024), qui sont les suivants :

L'objectif global : contribuer à créer un environnement dans lequel les filles peuvent exercer leur droit de vivre sans subir de mutilations génitales féminines ni d'autres pratiques préjudiciables dans la zone du projet.

Groupe cible : 18 682 personnes bénéficient directement du projet en Guinée-Bissau et en Guinée. Parmi elles, 615 jeunes reçoivent une formation sur la santé sexuelle et reproductive et les MGF/E dans les clubs scolaires, 90 filles sont formées en tant que jurés citoyens pour soutenir l'activisme communautaire, 4 500 membres des communautés cibles participent à des dialogues intergénérationnels et 7 500 autres personnes sont sensibilisées dans les communautés sur les connaissances, les opinions et les comportements concernant les MGF/E.

1 520 membres de groupes d'épargne et de crédit, dont 80 % de jeunes femmes et de femmes, sont formés aux droits des femmes et des filles ; 675 personnes appartenant à des organisations communautaires sont formées et encadrées pour mener des activités de sensibilisation et d'activisme communautaire. 230 acteurs publics, 362 chefs religieux, 181 circonciseurs, 83 enseignants et 2 725 membres de comités de protection sont sensibilisés et formés à MGF/E. 150 communicateurs traditionnels et 27

journalistes sont formés au plaidoyer et à MGF/E afin de promouvoir l'élimination des MGF/E. Enfin, 24 membres du personnel des deux organisations partenaires sont renforcés et équipés pour mettre en œuvre le projet de manière efficace.

Les résultats attendus sont répartis en trois catégories :

Résultats 1 : Les membres des communautés transfrontalières de deux pays (Guinée et G-Bissau) ont les connaissances et les compétences nécessaires pour adopter des comportements favorables à l'abandon des MGF/E.

Renforcement des capacités des acteurs clés en matière de MGF/E, de protection de l'enfance et d'égalité des sexes.

Application de la législation et changement des comportements sociaux en matière de MGF/E par le biais d'un plaidoyer renforcé.

Résultat 2 : Les capacités des services publics, de la société civile et des organisations communautaires des deux pays sont renforcées et travaillent ensemble pour protéger les filles contre MGF/E, y compris MGF/E transfrontalière et ses conséquences.

Résultat 3 : Les médias locaux et les communicateurs traditionnels sont renforcés pour promouvoir l'abandon des MGF/E.

Résultats 4 : Augmentation du revenu économique des ménages grâce aux groupes d'épargne et de crédit dans les zones couvertes

Afin de contribuer à l'amélioration du bien-être de la population en général et des femmes en particulier, Plan International, en étroite collaboration avec les gouvernements de Guinée et de Guinée-Bissau, a mis en œuvre, par l'intermédiaire de deux ONG locales (APRODEJ en Guinée et AGUIBEF en Guinée-Bissau), des interventions visant à promouvoir l'abandon des MGF/E dans la région de Boké en Guinée et dans la région de Gabu en Guinée-Bissau pour la période **allant du 15th décembre 2021 au 14th décembre 2024.**

Les actions et les approches développées pendant la durée du projet, tant au niveau de la communauté que du secteur, ont apporté des changements dans la vie des filles/femmes et de leurs communautés.

Pour aider à mesurer ces changements, l'étude de faisabilité a fourni dès le départ des informations sur la grande majorité des indicateurs d'impact du projet.

C'est dans le but d'évaluer et d'identifier les stratégies qui ont réussi ou qui doivent encore être améliorées, et de tirer des leçons qui aideront à renforcer les stratégies de lutte contre les MGF/E, d'une part, qu'il est nécessaire d'effectuer une évaluation, et d'autre part, de justifier les fonds qui ont soutenu les interventions et d'étudier la durabilité des actions du projet.

3. Objectifs et critères d'évaluation :

3.1 L'étude répondra aux exigences du BMZ, bailleur de fonds du projet, afin d'évaluer les indicateurs de résultats après la fin de la mise en œuvre du projet (Endline) et d'évaluer la qualité et le mérite du projet sur la base des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE (Evaluation).

Objectif final :

L'objectif principal de l'étude finale est de :

- Fournir des valeurs quantitatives pour les indicateurs de résultats du projet après la fin de la mise en œuvre de l'activité du projet. La liste des indicateurs à évaluer est jointe à ces Tdr ;

- Construire rétrospectivement des valeurs de référence pour les indicateurs de résultats dont les valeurs de référence sont manquantes.

Objectifs de l'évaluation :

- Les principaux objectifs du volet "évaluation" sont les suivants :
- Évaluer la qualité de l'intervention en répondant à des questions d'évaluation clés spécifiques (énumérées ci-dessous) dans le cadre des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, impacts, durabilité, responsabilité), y compris les aspects transversaux sur le genre et l'inclusion, en utilisant des approches et des méthodologies scientifiques quantitatives et qualitatives.
- Analyser et mettre en évidence les opportunités et les menaces dans la mise en œuvre des interventions du projet ;
- Recueillir et documenter les enseignements tirés (succès et échecs) en général et en particulier sur les changements qualitatifs apportés par le projet dans la lutte contre MGF/E et l'autonomisation des femmes ;
- Identifier et analyser les facteurs externes (sociaux, économiques, politiques, géographiques, culturels, etc.) impliqués dans la mise en œuvre du projet et leur impact sur les résultats et les processus ;
- Formuler des recommandations pour les phases de suivi, l'extension et l'amélioration des interventions futures

Dans le cadre de cette évaluation finale, le projet sera évalué sur la base des critères suivants du CAD de l'OCDE et des questions d'évaluation correspondantes :

3.2 Critères clés et questions d'évaluation correspondantes

Pertinence :

- **Dans quelle mesure le projet est-il conforme aux politiques et priorités nationales en matière de lutte contre les mutilations génitales féminines ?**
- **Dans quelle mesure le projet a-t-il pris en compte les différents besoins et attentes des bénéficiaires du projet ?**

Efficacité :

- Dans quelle mesure les activités menées ont-elles permis d'atteindre les objectifs du projet ?
- Quelles différences peut-on identifier entre les avantages ou les résultats du projet pour différents groupes, en fonction de l'âge, du sexe, du handicap, de la situation géographique ou d'une autre catégorie pertinente ?
- Quels sont les principaux facteurs facilitant ou limitant les progrès ?

Efficience :

- **Les ressources matérielles, humaines et financières ont-elles été utilisées de la manière la plus rentable pour atteindre les résultats du projet ?**
- **Dans quelle mesure les accords de partenariat et de gestion ont-ils fonctionné et comment ont-ils évolué pendant la durée du projet ?**

Impact :

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué ou est-il susceptible de contribuer à la réalisation des effets à long terme souhaités (impact) ?

- Quels ont été les effets inattendus du projet, positifs ou négatifs ?

Durabilité :

- Dans quelle mesure un transfert de compétences basé sur l'identification du potentiel local et le renforcement des capacités a-t-il été planifié et mis en œuvre avec succès (OCB ; Comité Transfrontalier GIN&GNB) ?
- Quelles mesures ont été prises pour garantir que la population cible puisse bénéficier du projet à moyen et à long terme et quelle est la probabilité qu'elles contribuent à la durabilité des réalisations du projet ?
 - Dans quelle mesure les organisations communautaires (Conseils Locaux pour l'Enfant et la Famille (CLEF), Conseils Locaux pour la Protection de l'Enfance (CLPE), les clubs scolaires etc.) et les structures étatiques décentralisées et déconcentrées sont-elles susceptibles de continuer à fonctionner correctement après la fin des interventions du PTA-MGF/E /AF BMZ ?
 - Dans quelle mesure les journalistes et communicateurs traditionnels sont-elles susceptibles de continuer à fonctionner correctement après la fin des interventions du PTA-MGF/E /AF BMZ ?

Aspect transversal: Genre

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à équilibrer le pouvoir de décision entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les MGF/E et la santé de reproduction des filles et femmes ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il influencé les chefs religieux et traditionnels et les autorités locales pour qu'ils deviennent des agents du changement en faveur d'un abandon des MGF/E, mariages précoces et forcés ?
- Dans quelle mesure les activités du projet visant à renforcer les capacités des femmes afin qu'elles participent davantage à la prise de décision au sein des familles et des communautés en ce qui concerne l'autonomisation financière ont-elles été couronnées de succès (Nombre de femmes touchées directement ; revenus générés par les GEC et leur dépendants ainsi que l'effet multiplicateur de la réalisation des activités des GEC dans la zone du projet) ?
- Dans quelle mesure le leadership des filles leaders et des clubs scolaires a été réhaussé auprès des autorités déconcentrées sur les aspects protection et sauvegarde des filles ?
- Perception des communautés sur les ex-exciseuses converties en actrices d'autonomisation financière des femmes et familles de leurs communautés ?

Matrice d'évaluation

Les consultants élaboreront une matrice d'évaluation indiquant comment chaque critère et chaque question d'évaluation seront traités dans l'évaluation finale, en les mettant en correspondance avec les méthodes de collecte et d'analyse des données, les indicateurs d'évaluation, les sources de données et les outils de collecte des données.

Exemple de matrice d'évaluation :

Critère d'évaluation	Principale question d'év	Sous-questions	Indicateurs d'évaluation	Méthodes de collecte	Principales sources de données	Outil	Outil #	Méthodes d'analyse des données/triangulation
----------------------	--------------------------	----------------	--------------------------	----------------------	--------------------------------	-------	---------	--

	alua tion			e de s do nn ées	née s			

4. Cadre méthodologique et approche

4.1 Cadre d'évaluation :

L'évaluation finale et l'étude de fin de projet se dérouleront en plusieurs étapes dans les régions de Guinée (Gaoual ; Koundara) et de Guinée Bissau (Boé et Pitchie).

Elle utilisera une approche participative et des méthodes scientifiques (quantitatives et qualitatives) pour collecter des données secondaires et des données primaires auprès des groupes cibles et évaluera les critères de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité) et les aspects transversaux (genre et inclusion). Ce processus participatif comprendra les étapes suivantes : (i) activités préparatoires ; (ii) réalisation de l'étude sur le terrain ; (iii) compilation, synthèse et validation des données ; et (v) rédaction et validation du rapport final.

4.2 Approche méthodologique :

Le choix des méthodes doit tenir compte des groupes cibles directs et indirects, des bénéficiaires (filles, garçons, femmes, hommes), de Plan International, des élus locaux, des organisations de la société civile, des leaders d'opinion, des médias et des représentants (police, gendarmerie, justice, santé, éducation) de la Guinée et de la Guinée-Bissau d'une part, et de la comparabilité des indicateurs avec les valeurs de référence, en particulier les indicateurs dont les valeurs de référence sont manquantes d'autre part.

Les méthodologies à développer par le consultant/prestataire pour la réalisation de l'endline et de l'évaluation doivent mettre un accent particulier sur les points suivants : (1) le développement des stratégies et approches à utiliser pour réaliser l'endline et l'évaluation et la description de cette évaluation ; (2) les cibles ; (3) l'échantillonnage ; (4) le développement des outils (questionnaires, guides et manuels d'entretiens focalisés et semi-structurés) ; (5) le processus de recrutement, de formation et de sélection des agents de terrain ; (6) le mécanisme de gestion des données (communication entre les agents impliqués, collecte des données sur le terrain, supervision, stockage et traitement (y compris le logiciel de statut) ; (7) le contrôle de la qualité de l'ensemble du processus à mettre en œuvre par l'équipe de consultants ; (8) le plan d'analyse des données ; et (9) l'établissement des risques des différentes étapes de l'évaluation et de leurs mesures d'atténuation.

Pour toutes les méthodes quantitatives proposées, un niveau d'intervalle de confiance de 95 % avec une marge d'erreur de 5 % est requis pour le calcul de la taille de l'échantillon, avec une ventilation minimale par sexe et par âge (<18 et 18+).

Une attention particulière sera accordée à la manière dont les données qualitatives et quantitatives sont analysées et recoupées afin de fournir une image multidimensionnelle de la situation, aux suggestions de triangulation et à l'analyse de sources de données multiples afin d'identifier les changements induits par les actions du projet.

Ligne d'arrivée

Le consultant doit concevoir un outil robuste de collecte de données rétrospectives afin de construire efficacement des valeurs de référence rétrospectives pour les indicateurs dont les valeurs de référence sont manquantes, en s'appuyant sur notre matrice d'impact existante et en l'adaptant au champ d'application spécifique du projet.

Le consultant doit s'assurer de l'adaptabilité de l'outil aux contextes culturels et sociaux uniques de la Guinée et de la Guinée-Bissau, en l'alignant sur les indicateurs et les objectifs prédéfinis du projet. En outre, l'intégration d'interfaces conviviales et de

protocoles de collecte de données clairs facilitera la saisie cohérente et précise des données par le personnel de terrain. Ces données de base seront prises en compte dans l'étude finale, ce qui permettra une évaluation complète des résultats du projet.

Sélection des participants à l'étude finale et à l'évaluation finale :

Cette étude de suivi et l'évaluation finale devraient inclure des représentants des catégories de parties prenantes suivantes :

- Personnel chargé de la gestion des projets, gestion du bureau national ;
- Personnel chargé du suivi et de l'évaluation du projet et de la gestion des connaissances
- Participants au projet ;
- Organisations communautaires ;
- Informateurs clés/chefs de file de la communauté ;
- Les programmes des ministères de la santé, de l'éducation, de l'action sociale, de la gendarmerie, de la justice et de la police ;
- Les responsables de préfecture dans les services déconcentrés des ministères de la Santé, de l'Education, de l'Action, de la Gendarmerie, de la Justice et de la Police ;
- Groupes d'épargne et de crédit (GEC) ; clubs scolaires ; filles leaders
- Institutions internationales et bi/multilatérales impliquées dans la lutte contre la pratique des MGF/E

Le cas échéant, le(s) consultant(s) potentiel(s) peut(vent) suggérer d'autres parties prenantes qu'il(s) juge(nt) nécessaire(s) d'inclure afin d'assurer une représentation complète et d'obtenir les informations nécessaires à la réalisation d'une étude finale complète et d'une évaluation finale.

5. Éthique et protection des enfants

Plan International s'engage à garantir le respect et la protection des droits des participants à la collecte ou à l'analyse des données, conformément au cadre éthique MERL et à la politique de sauvegarde de Plan International. Tous les candidats doivent inclure dans leur proposition des détails sur la manière dont ils aborderont l'éthique et la protection dans le processus de collecte des données. Ils doivent notamment expliquer comment une participation appropriée, sûre et non discriminatoire de toutes les parties prenantes sera assurée et comment une attention particulière sera accordée aux besoins des enfants, des personnes handicapées et des autres personnes exposées à un risque disproportionné. Il doit également expliquer comment la confidentialité et l'anonymat des participants seront garantis.

L'étude doit être conforme aux politiques et aux normes de Plan International, en particulier :

- **Consentement éclairé** : La participation à cette étude est volontaire et tous les participants doivent donner leur consentement avant d'être interrogés. Dans le cas des enfants, leur opinion sera sollicitée et approuvée par leurs parents/tuteurs/responsables.
- **Confidentialité** : les données collectées dans le cadre de cette étude resteront anonymes. Le consultant veillera à ce que les personnes ne soient pas identifiables à travers leurs réponses. En outre, tout document de projet ou résultat d'analyse doit rester confidentiel et ne doit pas être distribué à un tiers sans l'accord écrit préalable de Plan International. L'utilisation du rapport d'étude est laissée à la discrétion de Plan International. Aucune partie du rapport ne peut être reproduite sans l'accord écrit préalable de Plan International.

- **Minimiser les risques de participation des enfants à l'étude et d'incompréhension des répondants** : les principaux risques liés à la participation à cette étude peuvent concerner la formulation des questions et les contacts des enfants avec les prestataires de services recrutés. Le consultant doit expliquer à l'avance l'objectif de l'étude et l'utilisation qui sera faite des informations recueillies.
- **Principes de Plan International relatifs notamment à la protection et à la participation des jeunes** : le consultant recevra une orientation sur la politique de protection des enfants et des jeunes de Plan International avant la phase de collecte des données, ainsi que sur les principes du développement communautaire centré sur l'enfant (ce qui signifie, par exemple, s'assurer que les enfants sont au centre de l'étude, que les principes d'égalité des sexes, d'inclusion et de non-discrimination sont respectés et pris en compte, et que la participation des principales parties prenantes est encouragée dans le cadre de la mission).
- **Approbation éthique : Conformément à** la politique et aux normes de recherche de Plan, l'approbation éthique de l'étude doit être obtenue avant le début de la recherche. L'approbation éthique peut être obtenue de trois manières différentes :
 - Si le consultant externe travaille pour une université ou un institut de recherche qui dispose d'une procédure d'approbation éthique reconnue, l'université ou l'institut peut donner son accord.
 - Si l'approbation éthique est requise de la part d'un régulateur gouvernemental existant, l'approbation éthique doit être obtenue auprès de ce régulateur.
 - S'il n'est pas possible d'obtenir une approbation éthique externe, celle-ci doit être obtenue auprès de Plan International's Global Research.

6. Utilisateurs prévus des résultats de l'étude

Les résultats de l'étude seront utilisés par Plan International Guinée, Plan International Guinée-Bissau, Plan International Allemagne et d'autres personnels concernés de Plan International ainsi que par les partenaires de mise en œuvre désignés. Plus précisément, les utilisateurs potentiels sont

- Personnel chargé de la gestion des projets et de la gestion du bureau national ;
- Personnel chargé du suivi et de l'évaluation des projets et de la gestion des connaissances
- Participants au projet ;
- Organisations communautaires ;
- Informateurs clés/responsables communautaires ;
- Les programmes des ministères de la santé, de l'éducation, de l'action sociale, de la gendarmerie, de la justice et de la police ;
- Les cadres des préfectures et des régions dans les services déconcentrés des ministères de la santé, de l'éducation, de l'action sociale, de la gendarmerie, de la justice et de la police ;
- Groupes d'épargne et de crédit (GEC) ; clubs scolaires ; filles leaders
- Institutions internationales et bi/multilatérales impliquées dans la lutte contre la pratique des MGF/E
- Le donateur (BMZ)
 - Les parties prenantes susmentionnées utiliseront l'étude finale et le rapport d'évaluation final pour
- Comparer les valeurs des indicateurs du projet avec les valeurs de référence et identifier les réalisations et les écarts par rapport aux objectifs du projet ;
- Faire preuve de responsabilité à l'égard des participants au projet, des donateurs et des autres parties prenantes ;

- Communiquer les enseignements tirés et les réalisations aux parties prenantes du projet, aux donateurs et à d'autres parties prenantes ; et
- Informer la conception de nouveaux projets.

7. Produits à livrer

Les résultats suivants sont attendus :

- Proposition technique et financière détaillée/protocole d'évaluation avec calendrier des activités et méthodologie envisagée pour chaque phase, à soumettre à Plan International pour approbation ; Rapport de démarrage comprenant des projets d'outils de collecte de données pour la conception de l'évaluation détaillée.
- Les formulaires de consentement sont remplis par les participants dans les communautés échantillonnées ;
- Un projet de rapport de clôture et d'évaluation comprenant les résultats quantitatifs et qualitatifs (**30 pages** maximum, annexes non comprises) ;
- Un rapport final de fin de projet et d'évaluation (max. **30 pages**) au plus tard une semaine après la réception des commentaires sur le projet de rapport. Les résultats de l'évaluation finale et la clôture du projet sont présentés aux parties prenantes (communauté, gouvernement, société civile, secteur privé, institutions internationales) par Plan International.

8. Responsabilité de Plan International :

- Organiser la réunion de présentation du projet.
- Fournir tous les documents du projet et toute autre information disponible.
- Examiner les rapports d'étude initiaux et finaux, participer activement aux réunions et fournir un retour d'information.
- Fournir un soutien logistique au(x) consultant(s) en fonction des besoins et conformément aux termes du contrat.
- Aider le(s) consultant(s) à autoriser le travail sur le terrain et les enquêtes avec les autorités locales dans les zones cibles.
- Veiller à ce que le(s) consultant(s) comprenne(nt) la politique de sauvegarde et le code de conduite.
- Veiller à ce que le(s) consultant(s) comprenne(nt) le contexte de la sécurité ainsi que la politique et les procédures de Plan.
- Assurer la qualité des données en supervisant et en vérifiant les données sur le terrain.

9. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE REQUISES

Critères d'éligibilité :

Cette étude sera confiée à un consultant, un cabinet ou toute structure nationale ou régionale/de l'Afrique de l'Ouest ayant la capacité et l'expérience pour ce type d'étude.

Critères généraux :

- Connaissance géographique de la Guinée et de la Guinée-Bissau, de préférence des régions de Boke et Gabu.
- Expertise avérée dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection et de l'autonomisation des femmes
- Excellente maîtrise du français parlé et écrit
- Excellente maîtrise du portugais parlé et écrit
- Expérience d'évaluation dans les deux pays cibles
- Excellentes compétences en matière d'établissement de rapports et de présentation
- Volonté de voyager, de travailler sous pression et de respecter les délais.

Critères techniques :

Le consultant sélectionné pour cette étude sera un cabinet ou un individu. Il doit disposer et justifier de solides références par rapport aux critères ci-dessous :

- Diplôme universitaire en sciences sociales (économie, anthropologie, sociologie, droit, économie ou équivalent) avec de solides compétences en méthodologie de recherche, en particulier en méthodes qualitatives ;
- Expérience avérée d'au moins huit (8) ans dans la réalisation d'études de base/de ligne, d'évaluations, d'études KAP comprenant des aspects transversaux (genre et inclusion, etc.) ;
- Expérience confirmée (au moins 8 ans) dans les méthodologies qualitatives et quantitatives, y compris la conception, la collecte et l'analyse des données.
- Au moins un membre de l'équipe ou le consultant doit être titulaire d'un diplôme ou d'une maîtrise en statistiques, ou d'un diplôme équivalent, et de solides compétences en matière d'analyse et d'interprétation des données seraient considérées comme un atout.
- Capacité à réaliser une analyse intersectorielle des différents facteurs de vulnérabilité et de risque pour les filles, les femmes et les hommes, et des obstacles qui les empêchent de participer/accéder aux services (information, santé, protection, etc.).
- Avoir réalisé au moins deux évaluations/études d'un projet de lutte contre MGF/E ou de projets similaires
- Preuve de l'utilisation de considérations éthiques et de mesures méthodologiques pour mener une évaluation avec des enfants (filles et garçons) et des adultes (femmes et hommes) et des enfants souffrant de handicaps (physiques et mentaux).

Expérience :

- Preuve d'une collaboration réussie avec des ONG internationales et nationales ;
- Preuve de la réactivité vis-à-vis du client, de la créativité et de la flexibilité de l'approche en fonction des besoins du client et des difficultés liées à la mise en œuvre de la recherche ;
- Expérience avérée de la collaboration avec des donateurs et des agences du système des Nations unies (Union européenne/ECHO ; USAID/OFDA ; GIZ ; UNICEF ; PAM, etc.) et de la coordination avec de multiples parties prenantes ;
- Ce serait un atout d'avoir travaillé avec Plan International sur une étude similaire.

10. LIGNES DE SUPERVISION, CONDITIONS DE TRAVAIL ET DURÉE DE L'ÉTUDE

Ligne de supervision : Le processus d'évaluation sera supervisé par une équipe multidisciplinaire composée du personnel de Plan International (département MERL-Bissau et Guinée) et des membres de l'équipe du projet.

Conditions de travail : Le consultant/contractant travaillera dans un environnement non-fumeur et l'évaluation sera réalisée dans une région accidentée où l'accessibilité géographique est parfois difficile. Le projet dispose de quatre bureaux de représentation, deux dans chaque pays. En Guinée, il y a Conakry et Labé, et en Guinée-Bissau, il y a Bissau et Gabu.

Le consultant sera responsable de sa propre assurance maladie et devra disposer d'un équipement informatique adéquat pour le travail.

Durée de l'évaluation : La durée proposée de la consultation est de **35 jours ouvrables** ; l'évaluation doit être réalisée entre le **7 octobre et le 22 novembre 2024**. Le consultant indépendant proposera un calendrier indicatif des activités dans son offre technique ; son offre financière précisera les coûts de l'évaluation finale.

Calendrier de paiement

Principales étapes	Proportion du montant à payer
Signature du contrat de service et présentation et approbation du rapport de cadrage méthodologique y compris les outils	Première tranche de 30
Présentation et approbation du rapport de collecte de données et l'apurement de données	Deuxième tranche de 30
Présentation et approbation du rapport final de l'évaluation	Dernière tranche de 40

11. SOUMISSION DES OFFRES :

Les documents à soumettre sont les suivants :

Offre technique :

L'offre technique doit comprendre (à titre indicatif)

- comprendre les TDRs (5%)
- conception de l'évaluation et méthodologie (30%)
- organisation et logistique (5%)
- calendrier indicatif des activités (5%)
- Présentation du prestataire de services, y compris les CV (10 %)
- Expérience confirmée/travail similaire (10%)
- Aspect genre :(5%)

1. Offre financière : (30%)

L'offre financière doit couvrir tous les aspects de la mise en œuvre de cette étude/évaluation et inclure des détails (indicatifs) :

frais journaliers; les frais de nourriture et d'hébergement ; les moyens de transport; honoraires de l'enquêteur/superviseur; les coûts de gestion des données (création de la base de données et saisie des données) ; les coûts supplémentaires.

NB : Seules les offres techniques sont ouvertes à la date de soumission. Les offres financières restent fermées jusqu'à la fin de l'évaluation technique.

La qualité de chaque offre technique est évaluée en fonction des critères. La grille d'évaluation prévoit une notation de **0** à **100** points. Les offres techniques seront examinées conformément aux exigences du commanditaire de l'évaluation.

Les offres financières d'un soumissionnaire sont ouvertes lorsque les offres techniques évaluées ont atteint la note moyenne.

Les candidats intéressés doivent fournir une proposition couvrant les aspects suivants :

Offre technique : l'offre technique doit comprendre (à titre indicatif) :

i) Compréhension des termes de référence ; ii) Conception et méthodologie de l'étude (méthodologie, échantillonnage, outils de collecte de données, plan d'analyse des données et plan du rapport) ; iii) Organisation et logistique ; iv) Calendrier indicatif des activités ; v) Présentation du contractant et du travail/de l'expérience similaire et vi) Présentation de l'équipe, y compris les CV.

NB : tout candidat ayant obtenu la moyenne lors de l'évaluation des offres techniques sera invité à défendre son offre devant un comité de pilotage mis en place par le commanditaire de l'évaluation.

Offre financière : l'offre financière doit couvrir tous les aspects de la mise en œuvre de cette étude et inclure des détails (indicatifs) sur : i) les honoraires journaliers et les frais de nourriture et d'hébergement ; ii) les moyens de transport ; iii) les honoraires des collecteurs de données et des superviseurs ; iv) les frais de gestion des données (création de la base de données et saisie des données) ainsi que tous les frais supplémentaires.

L'offre technique et l'offre financière doivent être soumises dans des enveloppes séparées.

NB : Tous les appels à candidatures doivent être soumis/transmis à l'administration de Plan International Guinée.

Critères d'évaluation de la proposition technique

NB : La sélection du prestataire de services sera effectuée par un comité composé de cadres de Plan International (Guinée et Guinée-Bissau) et de membres du comité de pilotage du projet. Un procès-verbal sera établi à cet effet.

Enfin, seules les offres techniques sont ouvertes à la date de soumission. Les offres financières restent fermées jusqu'à ce que l'évaluation technique soit terminée.

Les propositions techniques doivent obtenir au moins 50 points avant que les propositions financières respectives puissent être ouvertes.

Évaluation de la proposition financière :

Chaque proposition financière sera évaluée selon la formule suivante :

Dans le cas des propositions financières, le calcul sera le suivant :

$F = 100 * P_{min} / P$; P : l'offre financière en question ; P_{min} : l'offre financière la plus basse.
Classement général : $N = 0,7 * T + 0,3 * F$.

Le contrat sera attribué au consultant ayant obtenu la note N la plus élevée.

NB : Si les produits attendus sont livrés conformément aux clauses du contrat de service à la très grande satisfaction du client, le prestataire de services peut être contacté pour une étude/évaluation similaire.

Veillez envoyer votre candidature à l'un des bureaux de Plan Guinée sous plis fermés en précisant "Projet transfrontalier pour l'abandon des MGF/E et l'autonomisation des femmes et des filles en Guinée et en Guinée-Bissau" ce au plus tard le vendredi 17 Janvier 2025.

Informations complémentaires :

Le consultant doit signer et adhérer à la politique de Plan International en matière de protection des enfants et des participants au programme.

Contact :

Pour toute information sur cette offre, veuillez contacter : PlanGuinea.COservices@plan-international.org

Attaché :

- Annexe 1 : Politique générale : Sauvegarde des enfants et des participants aux programmes**
- Annexe 2 : Liste des indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation, y compris ceux qui n'ont pas de référence de base**
- Annexe 3 : Registre des risques pour le processus d'évaluation**
- Annexe 4 : Liste des districts couverts par le projet (carte dynamique)**

Matrice d'impacts (importance et efficacité)¹

Objectifs et indicateurs

Objectif général (impact) : Contribuer à créer un environnement dans lequel les filles peuvent exercer leur droit de vivre à l'abri des MGF/E et d'autres pratiques néfastes.

Objectif du projet (effet direct)	Indicateurs (plus éventuellement une matrice quantitative)	
	Valeur initiale (quantitative et qualitative)	Valeur cible (état visé) (quantitative et qualitative)
Création d'un environnement transfrontalier favorable à l'abandon de la pratique des MGF/E dans 150 communes des préfectures de la zone frontalière (Koundara et Gaoual en Guinée, et Boé et Piché en Guinée-Bissau).	<p><i>La pratique des MGF/E est répandue et acceptée dans les communautés cibles</i></p> <p>1. 1 communauté sur 21 s'est engagée publiquement à abandonner les MGF/E (existence d'un pacte social ou d'une déclaration).</p> <p><i>L'environnement est peu favorable aux DSSR et à l'abandon de le MGF/E</i></p> <p>2. les organisations à base communautaire (OBC) renforcées réalisent au moins 50% des activités prévues dans leurs plans d'action pour combattre le MGF/E (0%)</p> <p>3. le nombre de clubs scolaires soutenus réalisant au moins 50%+ des activités prévues dans leur plan d'action : 0</p> <p><i>La perception des MGF/E dans les communautés évolue :</i></p> <p>4. 68% des hommes (25 ans et plus) et 35% des adolescents et jeunes adultes (14-24 ans) pensent que le statut de circoncision de leur fille ou future épouse est significatif pour leur acceptation sociale.</p> <p>5. 45% des mères/ gardiennes (de 25 ans ou plus) et 94% des jeunes femmes (18-24 ans) n'ont pas</p>	<p><i>Les communautés cibles soutiennent l'abandon de cette pratique</i></p> <p>1. 32% des 150 communautés s'engagent publiquement à abandonner les MGF/E (existence d'un pacte social ou d'une déclaration).</p> <p>2. les OBC renforcées réalisent au moins 50%+ des activités de leurs plans d'action pour combattre le MGF/E : 100%</p> <p>3. le nombre de clubs scolaires soutenus réalisant au moins 50%+ des activités prévues dans leur plan d'action : 45</p> <p>4. 45% des hommes (25 ans et plus) et 17% des adolescents et jeunes adultes (14-24 ans) pensent que le statut de circoncision de leur fille ou future épouse est important pour leur acceptation sociale.</p> <p>5. 71% des mères/ gardiennes (de 25 ans ou plus) et 95% des jeunes</p>

¹ Toutes les valeurs de la matrice d'impact, qui sont actuellement indiquées par ND, seront relevées dans l'étude de base et complétées.

	<p>l'intention de faire exciser leurs filles.</p> <p>6. Nombre de cas de MGF/E traités ou évités par les comités de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les communes : 0 - par le comité de protection transfrontalière : 0 	<p>femmes (14-24 ans) n'ont pas l'intention de faire exciser leurs filles.</p> <p>6. Nombre de cas de MGF/E traités ou évités par les comités de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les communautés : au moins 10 - par le comité de protection transfrontalière : au moins 5
--	--	---

Objectifs spécifiques (réalisation)	Indicateurs (plus éventuellement une matrice quantitative)	
	Valeur initiale (quantitative et qualitative)	Valeur cible (état visé) (quantitative et qualitative)
<p>R1 : Les membres des communautés transfrontalières de deux pays (Guinée et G-Bissau) ont des connaissances et des compétences pour adopter des comportements favorables à l'abandon des MGF/E</p>	<p><i>La connaissance autour des MGF/E parmi les membres de la communauté est faible.</i></p> <p>1. Les groupes suivants de la population totale des 150 communautés peuvent citer trois conséquences négatives des MGF/E :</p> <ul style="list-style-type: none"> - F (25 ans et plus) : GIN : 46%, GNB : 61% - H (25 ans et plus) : GIN : 38%, GNB : 50% - JF (18-24 ans) : GIN : 24%, GNB : 46% - JH (18-24 ans) : GIN : 36%, GNB : 20% - Élèves filles (12-17 ans) : GIN : 17%, GNB : 18% - Élèves garçons (12-17 ans) : GIN : 16%, GNB : 17%. - Leaders communautaires : ND - Exciseuses traditionnelles : 31% (12 (GIN : 9, GNB : 3) sur 39-27 ont refusé de répondre) <p>2. Les groupes suivants de la population totale des 150 communautés savent qu'il existe une loi interdisant le MGF/E :</p> <ul style="list-style-type: none"> - JF et JM (18-24 ans) : GIN : 43%, GNB : 60% - F et M (25 ans et +) : GIN : 56%, GNB : 44% 	<p><i>La connaissance de le MGF/E a augmenté parmi les membres de la communauté.</i></p> <p>1. Les groupes suivants de la population totale des 150 communautés peuvent citer trois conséquences négatives de le MGF/E</p> <ul style="list-style-type: none"> - F (25 ans et plus) : GIN : 76%, GNB : 91% - H (25 ans et plus) : GIN : 68%, GNB : 80% - JF (18-24 ans) : GIN : 64%, GNB : 86% - JH (18-24 ans) : GIN : 76%, GNB : 60% - Élèves filles (12-17 ans) : GIN : 50%, GNB : 50% - Élèves garçons (12-17 ans) : GIN : 50%, GNB : 50% - Leaders communautaires : GIN : 90%, GNB : 90% - Exciseuses traditionnelles : GIN : 90%, GNB : 90% <p>2. Les groupes suivants de la population totale des 150 communautés savent qu'il existe une loi interdisant le MGF/E :</p> <ul style="list-style-type: none"> - JF et JM (18-24 ans) : GIN : 63%, GNB : 80% - F et M (25 ans et +) : GIN : 76%, GNB : 64%

	<p>- Leaders communautaires : GIN & GNB : 64%</p> <p>- Élèves (12-17 ans) : GIN : 43%, GNB : 60%</p> <p>- Exciseuses traditionnelles : ND</p> <p>3. Les groupes suivants sont conscients des sauvegardes/mécanismes en cas de MGF/E ou de VSBG : - F et M (25 ans et +) : GIN : 33%, GNB : 36% - JF et JM (18-24 ans) : GIN : 41%, GNB 38%</p> <p>4. nombre de clubs scolaires qui ont élaboré des plans d'action : 0</p> <p><i>Les femmes peuvent difficilement prendre des décisions indépendantes, elles sont économiquement dépendantes et ont peu accès au crédit.</i></p> <p>5. Nombre de femmes membres de groupes d'épargne ayant accès au crédit : GIN : 0, GNB : 0</p> <p>6. Nombre de femmes et de filles qui ont participé à au moins deux réunions communautaires au cours de l'année afin de transmettre des messages pour l'abandon des MGF/E : GIN : 0, GNB : 0</p>	<p>- Leaders communautaires : GIN & GNB : 83%</p> <p>- Élèves (12-17 ans) : GIN : 83%, GNB : 93%</p> <p>- Exciseuses traditionnelles : +15% par rapport à la valeur initiale</p> <p>3. Les groupes suivants sont conscients des sauvegardes/mécanismes en cas de MGF/E ou de VSBG : - F et M (25 ans et +) : GIN & GNB : 65%. - JF et JM (18-24 ans) : GIN & GNB : 76%.</p> <p>4. nombre de clubs scolaires qui ont élaboré des plans d'action : 45.</p> <p><i>Les femmes sont économiquement indépendantes et ont accès au crédit.</i></p> <p>5. nombre de femmes membres de groupes d'épargne qui ont accès au crédit : GIN : 960, GNB : 256</p> <p>6. Nombre de femmes et de filles qui ont participé à au moins deux réunions communautaires au cours de l'année afin de transmettre des messages pour l'abandon des MGF/E : GIN : 90, GNB : 0</p>
--	--	--

<p>R2 : Les capacités des services étatiques, société civile et organisations communautaires des deux pays sont renforcées et coopèrent pour protéger les filles des MFG/E, y compris les MGF/E transfrontalières et de leurs conséquences</p>	<p>1. La connaissance d'au moins 3 conséquences négatives de le MGF/E pour les groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents de santé : ND - Enseignants : ND - Représentants de l'Etat (police, gendarmerie, justice, administration locale) : ND - Membres des comités de protection : ND - Membres d'organisations communautaires : NV <p>2. Le niveau de connaissance sur au moins 3 questions sur les lois sur le MGF/E est pour les groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentants de l'État : à l'intérieur (police, gendarmerie, justice, administration locale) : GIN : 63% GNB : 60% - Agents de santé : ND - Enseignants : ND - Membres des comités de protection : ND - Membres d'organisations communautaires : ND <p>3. le niveau de connaissance des institutions/mécanismes de protection en cas de MGF/E ou de VSBG est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentants de l'Etat (police, gendarmerie, justice, administration locale) : ND - Personnel de santé : GIN : 63%, GNB : 22%42%. - Membres des comités de protection : ND - Membres d'organisations communautaires : ND <p>Les comités de protection sont faibles, partiellement inactifs et n'interviennent pas beaucoup pour prévenir les cas de MGF/E.</p> <p>4. pourcentage de CLPE qui se réunissent régulièrement et mettent en œuvre leurs activités : NV</p> <p><i>Les deux pays ne coopèrent pas pour prévenir ensemble les MGF/E</i></p>	<p>1. La connaissance d'au moins 3 conséquences négatives de le MGF/E pour les groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents de santé : GIN & GNB : 100% - Enseignants : GIN & GNB : 100% - Représentants de l'Etat (police, gendarmerie, justice, administration locale) : GIN & GNB : 100% - Membres des comités de protection : GIN & GNB :100% - Membres d'organisations communautaires : GIN & GNB : 80% <p>2. Le niveau de connaissance sur au moins 3 questions sur les lois sur le MGF/E est pour les groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentants de l'État : à l'intérieur (police, gendarmerie, justice, administration locale) : GIN & GNB : 80%. - Agents de santé : GIN & GNB : 80% - Enseignants : GIN & GNB : 80% - Membres des comités de protection : GIN & GNB : 90% - Membres d'organisations communautaires : GIN & GNB :90% <p>3. le niveau de connaissance des institutions/mécanismes de protection en cas de MGF/E ou de VSBG est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentants de l'Etat (police, gendarmerie, justice, administration locale) : GIN & GNB : 80% - Personnel de santé : GIN : 80%, GNB : 62% - Membres des comités de protection : GIN & GNB :100% - Membres d'organisations communautaires : GIN & GNB : 80%
---	--	--

	<p>5. Nombre de réunions de consultation organisées et documentées par les services frontaliers des deux pays (procès-verbaux) :0.</p> <p>6. nombre de comités de suivi transfrontaliers fonctionnel (0)</p> <p>7. réunions de consultation entre le comité de suivi et les organisations communautaires : 0.</p> <p><i>Les organisations communautaires, en particulier les organisations de jeunes, ont de faibles capacités en matière de mobilisation sociale et de plaidoyer sur les MGF/E.</i></p> <p>8. nombre de sessions de plaidoyer réussies sur le MGF/E organisées par les OC renforcées dans leurs communautés : 0</p>	<p>4. GIN & GNB : 80% des CLPE se réunissent régulièrement et mettent en œuvre leurs activités : NV</p> <p>5. 3 réunions de consultation organisées et documentées par les services frontaliers des deux pays (procès-verbaux).</p> <p>6. Un comité de suivi transfrontaliers fonctionnel</p> <p>7. au moins 4 réunions de consultation entre le comité de suivi et les organisations communautaires</p> <p>8. Au moins 18 sessions de plaidoyer réussies sur le MGF/E organisées par les OC renforcées dans leurs communautés</p>
--	--	--

2. Critère de sélection

Les offres seront évaluées en fonction de critères prédéterminés qui ont été élaborés et approuvés par le comité d'appel d'offres avant le lancement du processus d'appel d'offres. Les informations recueillies dans « l'Annexe C - Questions techniques », « l'Annexe B - Bordereau de Prix » et tout autre document demandé, seront utilisées pour évaluer et noter chaque offre en fonction de ces critères. Veuillez trouver des détails supplémentaires dans le tableau ci-dessous :

	Critère	Les soumissionnaires doivent démontrer.....	Poids
Conformité	Conformité Administrative des Offres	<ul style="list-style-type: none"> - Remplissage satisfaisant de tous les documents demandés avec des informations suffisantes, soumis à la date de clôture indiquée au plus tard. - Acceptation de nos politiques obligatoires telles que définies dans « l'Annexe E - Code de conduite » pour les non-employés. 	Acceptée/Rejetée. Les soumissionnaires qui ne répondent pas à ces exigences minimales sont éliminés à cette étape.
Proposition technique (65%)	Capacité à remplir les Spécifications	<p>La méthodologie;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils de collecte/questions d'évaluation ; • Le Plan d'analyse de données ; • La structure/Plan du rapport • L'analyse des risques et leurs actions d'atténuation • Organisation et logistique; • Calendrier indicatif des activités; • Présentation du Prestataire y compris les CV • Expériences avérées/Travaux similaires • Avoir un Diplôme de deuxième ou troisième cycle en science sociale (sociologie, anthropologie, économie ou équivalent avec de solides compétences en méthodologie de la recherche, notamment les méthodes qualitatives • Expérience avérée, au moins de huit (08) ans dans l'évaluation des critères de l'OCDE (Pertinence, efficacité, impact, durabilité, redevabilité etc.), les études CAP y compris les aspects transversaux (genre et 	« Technique est évaluée à 65% »

		<p>inclusion, mécanisme de S&E, résilience, etc.);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience avérée (au moins 8 ans) en méthodologie de type qualitatif et quantitatif et analyse et interprétation des informations ; • Une expérience d'évaluation des programmes de développement démontrée serait considérée comme un atout ; 70% 12 • Aptitude à effectuer une analyse intersectorielle des divers facteurs de vulnérabilité et de risque des filles, des femmes et des hommes, et des obstacles qui les empêchent de participer/d'accéder aux services (information, sante, protection,) ; • Preuve de l'utilisation des considérations éthiques et d'éléments de mesures méthodologiques pour conduire une étude de référence avec les enfants (filles et garçons) et adultes (femmes et hommes), Enfants porteurs de Handicaps (physique, mental, etc...) ; • Expérience dans la conceptualisation et gestion de programmes de recherche et d'étude à grande envergure. • Preuve de collaboration réussie avec des ONG internationales et nationales ; • Preuve de réceptivité au client, créativité et flexibilité des approches au regard des besoins du client et des difficultés de la mise en œuvre de la recherche ; • Expérience de travail avérée avec les bailleurs et agences du système des Nations unies (Union Européenne/ECHO ; USAID/OFDA ; GIZ ; Unicef 	
--	--	---	--

		<p>; PAM...) et de coordination avec des parties prenantes multiples ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir collaboré avec Plan International dans la réalisation de l'étude similaire est un atout. <p>Dans le cadre de nos initiatives permanentes de passation de marchés tenant compte de la dimension du Genre, les soumissionnaires se verront attribuer la note globale de 5% s'ils répondent à Un ou plusieurs des critères suivants :</p>	
Sensibilité au Genre (5%)	Pratiques politiques sensibles au genre et au genre	<p>Dans le cadre de nos initiatives permanentes de passation de marchés tenant compte de la dimension du Genre, les soumissionnaires se verront attribuer la note globale de 5% s'ils répondent à un ou plusieurs des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si elle est dirigée par une femme ▪ Si le fournisseur est une entreprise appartenant à une femme : Une entité légale dans n'importe quel domaine qui est détenue, gérée et contrôlée à plus de 51% par une ou plusieurs femmes. ▪ Si le pourcentage de femmes occupant des postes de direction est supérieur à 35 %. ▪ Si le pourcentage de travailleuses est égal ou supérieur à 55% ▪ Si des initiatives solides en matière d'égalité des sexes sont en place et actives. Par exemple, signature de PEF, politique de passation de marchés en matière d'égalité des sexes, mise en œuvre de tout programme supplémentaire tenant compte de la dimension de genre. 	5%
Proposition Financière (30%)	Barème des prix	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion de « l'Annexe B – Bordereau de de Prix » avec toutes les informations demandées. • Bordereau de Prix fixé • Avantageux économiquement pour l'organisation 	30% [Cette pondération ne peut être modifiée sans justification valable]

3. Évaluation des offres

La commission Ad hoc d'appel d'offres examinera toutes les offres pour s'assurer qu'elles répondent aux exigences minimales énumérées dans la section « Conformité » du tableau ci-dessus. Ensuite, une note sera attribuée à chaque offre sur la base de critères prédéterminés et des notes pondérées qui leur sont associées.

Le(s) contrat(s) sera (ont) attribué(s) au(x) soumissionnaire(s) qui représente(nt) la meilleure valeur globale pour Plan International en fonction des critères d'évaluation énoncés ci-dessus. En participant à cet appel d'offres, vous reconnaissez et comprenez que Plan International se réserve le droit de :

- De ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offre
- Décider d'attribuer le marché à un ou plusieurs fournisseurs
- Relancer le processus d'Appel d'Offre
Ne pas nécessairement accepter l'offre la moins disante

La notification de l'attribution du contrat sera envoyée par e-mail.

4. Termes & Conditions

En soumettant une offre dans le cadre de ce processus d'appel d'offres, vous reconnaissez et comprenez également que :

- Plan International ne sera pas responsable des coûts ou dépenses encourus dans la préparation de votre offre.
- Vous ou votre entreprise serez soumis à des contrôles de vérification dans une base de données sur le terrorisme et les sanctions dans le cadre des protocoles de diligence raisonnable
- Plan International se réserve le droit de garder confidentielles les circonstances qui ont été prises en compte pour la sélection des offres
- Une partie du processus d'évaluation peut inclure une présentation du soumissionnaire et une visite de ses installations par le personnel de Plan International, le cas échéant et si nécessaire
- Plan International se réserve le droit de modifier le calendrier des appels d'offres et de l'attribution des contrats
- Plan International se réserve le droit d'annuler cet appel d'offres à tout moment et de ne pas attribuer de contrat
- Plan International se réserve le droit de ne pas conclure ou attribuer un contrat à la suite de cet appel d'offres
- Plan International ne s'engage pas à accepter l'offre la plus basse, ou toute autre offre
- Toute tentative du soumissionnaire d'obtenir des informations confidentielles, de conclure des accords illicites avec des concurrents ou d'influencer le comité d'évaluation ou Plan International au cours du processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraînera le rejet de ses offres et pourra entraîner la résiliation d'un contrat en cours le cas échéant
- Vous acceptez intégralement et sans restriction les conditions de cet appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles vous renoncez par la présente
- Vous avez examiné attentivement, compris et respecté toutes les conditions, instructions, formulaires, dispositions et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres Vous êtes conscient que le fait de ne pas soumettre une offre contenant toutes les informations et la documentation expressément requises, dans le délai imparti, peut entraîner le rejet de l'offre à la discrétion de Plan International
- Vous n'avez pas connaissance d'une quelconque pratique de corruption dans le cadre de ce concours Vous n'avez pas connaissance d'une quelconque pratique de corruption dans le cadre de ce concours
- Vous déclarez que vous n'êtes concerné par aucun conflit d'intérêt potentiel, et que vous et notre personnel n'avez aucun lien particulier avec d'autres soumissionnaires ou parties impliquées dans cette compétition Si une telle situation se produit pendant l'exécution du contrat, vous devez immédiatement en informer Plan International par écrit
- Vous acceptez les conditions de paiement standard de Plan International qui sont de 30 jours suivant le dépôt de votre facture et l'acceptation des biens ou services en question par Plan International Ltd

5. Déclaration éthique et environnementale de Plan International

- L'organisation doit établir des normes environnementales et des bonnes pratiques qui suivent les principes des systèmes de management environnemental ISO 14001, et en particulier assurer la conformité avec la législation environnementale
- L'organisation doit chercher à fixer des objectifs de réduction dans les domaines où les activités de l'organisation ont un impact significatif sur l'environnement

6. Soumission de la liste de vérification

Document	Formulaire
Annexe B – Bordereau de Prix	Veillez compléter toutes les informations demandées et les renvoyer au format [<i>insérer Excel</i>].
Annexe C - Questions techniques	Veillez compléter toutes les informations demandées et les renvoyer au format [<i>insérer Excel</i>].
Annexe D - Questionnaire fournisseur	Veillez compléter toutes les informations demandées et les renvoyer au format [<i>insérer Excel</i>].
Annexe - Code de Conduite des non-employés	Veillez signer et dater ce document et le renvoyer au format PDF.
<i>[Les quatre documents susmentionnés constituent le minimum requis dans le cadre de toute procédure d'appel d'offres. Si vous avez demandé aux soumissionnaires de fournir des documents supplémentaires avec leurs soumissions, veuillez les ajouter ci-dessous. Quelques exemples ont été fournis pour vous].</i>	